

---

*Histoire de la France féodale*

## Histoire de la France féodale

Conférences de l'année 2012-2013

**Dominique Barthélemy**

---



**Electronic version**

URL: <http://journals.openedition.org/ashp/1611>

DOI: 10.4000/ashp.1611

ISSN: 1969-6310

**Publisher**

École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques

**Printed version**

Date of publication: 1 September 2014

Number of pages: 212-213

ISSN: 0766-0677

**Electronic reference**

Dominique Barthélemy, « Histoire de la France féodale », *Annuaire de l'École pratique des hautes études (EPHE), Section des sciences historiques et philologiques* [Online], 145 | 2014, Online since 15 December 2014, connection on 21 September 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ashp/1611> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ashp.1611>

---

Tous droits réservés : EPHE

## HISTOIRE DE LA FRANCE FÉODALE

Directeur d'études : M. Dominique BARTHÉLEMY,  
correspondant de l'Institut

Programme de l'année 2012-2013 : I. *Les chevaliers, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle.* — II. *Questions diverses.*

La première conférence ouvre une enquête nouvelle sur les chevaliers soldés du XI<sup>e</sup> siècle. On examine notamment le cas d'un breton, Ebroïn, déclaré *miles stipendiarius* dans une notice de Saint-Florent de Saumur en date de 1053 (cartulaire noir, BN NAL 1930, f. 64<sup>v</sup><sup>o</sup>-65), celui d'un vassal du duc d'Aquitaine, Hugues, entre 1023 et 1026 (*Chartes de l'abbaye de Saint-Maixent*, A. Richard [éd.], t. I, Poitiers, 1886, n<sup>o</sup> 86), celui d'Arnoul de Vierzon, en difficulté en 1052 pour verser les *stipendiaria* convenus aux vassaux qui l'ont aidé dans une guerre contre Renaud de Graçay (*Le cartulaire de Vierzon*, G. Devailly [éd.], Paris, 1963, n<sup>o</sup> 63). Cela donne l'occasion de glaner d'autres éléments dans ces trois intéressants recueils.

On ne quitte pas la quête du gain par les chevaliers, en rouvrant le dossier des tournois du XII<sup>e</sup> siècle. Le directeur d'études ajoute au dossier classique des narrateurs (partiaux et sélectifs) de tournois réels (Gislebert de Mons, l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*) et fictifs (Chrétien de Troyes, « Jean Renart ») l'intéressant apport de deux romans de la fin du XII<sup>e</sup> siècle : *Ipomédon* et *Partonopeu de Blois*.

Cette conférence est complétée par un exposé de Monsieur Adrien Grialou sur la bataille de Chartres (911), par un exposé de Monsieur Philippe Schiesser sur la circulation monétaire au XI<sup>e</sup> siècle et par un exposé de Monsieur Christophe Moreau sur les sceaux de chevaliers méridionaux aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. On entend également deux exposés de Monsieur Fabien Demange : l'un sur le jongleur dans les *Miracles de sainte Foy* (I.1) et l'autre sur le jongleur Taillefer, à partir du *Carmen de Hastingo praelio* de Gui d'Amiens.

La deuxième conférence part d'une constatation surprenante : il y a une interdiction des tournois assortie d'une injonction aux évêques à ranimer la paix (trêve) de Dieu et à punir les incendiaires, dans les conciles tenus par le pape Innocent II à Clermont d'Auvergne (1130) et à Reims (1131). Or c'est dans le Midi, dans une Occitanie réputée moins docile que le Nord à l'Église, que l'on ne voit pas de tournois mais des efforts épiscopaux pour une résurgence des paix diocésaines ! C'est à ceux-ci que l'on s'intéresse, guidé par le bel essai de Georges Molinié (*L'organisation judiciaire, militaire et financière des associations de la paix. Étude sur la paix et la trêve de Dieu dans le Midi et le centre de la France*, Toulouse, 1912, injustement critiqué en 1936 par R. Bonnaud-Delamare) et par un article de Thomas N. Bisson (*Speculum*, 53, 1978, p. 460-478) auquel on apporte cependant un certain nombre de corrections et de compléments. Il est intéressant d'observer que le décret de Clermont contre l'incendiaire, dont le crime s'expie par un temps de guerre sainte à Jérusalem ou en Espagne n'intéresse vraiment qu'en Catalogne et en 1131 (quand les Sarrasins sont encore tout

près !). La trêve de Dieu en elle-même a d'autre part très peu d'écho, manifestement, en Occitanie (comme en Allemagne avec le passage aux *Landfrieden*) car ce qui intéresse est plutôt une paix *en tout temps* pour les paysans et toutes les catégories sociales désarmées. Pour cela le peuple accepte ou subit un impôt, le commun de paix, qui parfois sert de mutuelle pour réparer les dommages de guerre et parfois est affecté aux Templiers et Hospitaliers (dont il est à craindre que cela n'augmente pas la popularité). Le peuple de plusieurs diocèses occitans continue d'être souvent déclaré mobilisable en un ost de la commune paix (commune diocésaine) comme le montrent par exemple les statuts du concile de Mimizan (1148 ou 1148), récemment exhumés, traduits et commentés par Frédéric Boutouille (dans J. Cabanot et F. Boutouille [éd.], *L'Église et la société dans le diocèse de Dax aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles*, Dax, 2004, p. 47-72), auquel on peut proposer quelques compléments.

Le directeur d'études reprend ensuite le dossier des confréries d'Encapuchonnés du Velay et d'autres diocèses (aux années 1180) en trouvant dans leur authentique « mouvement » une certaine parenté (malgré les différences) avec ces osts de la commune paix, de facture plus traditionnelle. Enfin il rappelle que la croisade albigeoise s'est proclamée « affaire de la paix et de la foi » et que les légats qui la pilotaient, les évêques qui l'escortaient ont dans plusieurs conciles rappelé le mot d'ordre contre les routiers mercenaires (que Simon de Montfort employait occasionnellement !) et promulgué, spécialement à Montpellier en 1215 des statuts de paix diocésaine très complets. L'enquête sur les « paziers » et communs de paix mériterait d'être poursuivie ou reprise au long du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cette conférence est complétée par un exposé de Mademoiselle Sixtine Jeay sur l'historiographie de la croisade albigeoise, par un exposé de Monsieur Philippe Schiesser sur les monnaies portant PAX en légende, et par un exposé de Monsieur François Arbelet sur le pacte de Rocamadour entre les consuls quercinois en 1231.